

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, SIMON. L, LABAS. O, GEAIX. G, Mrs. SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, DESGRANGES. R, DEVESSIER. P.

Absents : Mrs. PEYRAUD. C et BENQUET. C.

Excusés : Mrs. REINE.V, DEMENEIX. T, ROUSSEL. C.

Pouvoirs : Mr. REINE.V à Mr. DESGRANGES. R, Mr. ROUSSEL. C à Mr. CHEFDEVILLE. D.

Secrétaire de séance : Mme GEAIX. G.

Madame le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 17/12/2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

Construction de la Halle :

Monsieur CHEFDEVILLE rend compte au conseil municipal d'une réunion préparatoire qui s'est tenue ce mardi 28 janvier dans le cadre de la construction de la halle Place du Marché. Étaient présents les entreprises Eurovia et Saintmartine, Messieurs Lévêque et CHEFDEVILLE. Les travaux sont annoncés semaine 24, soit à peine deux semaines avant la fête patronale. Une discussion s'engage sur le délai court d'intervention de l'entreprise ; en effet, les travaux doivent impérativement être finis d'ici la fête patronale. Après discussion, Madame le Maire reprendra contact avec l'architecte pour demander que les travaux soient réalisés soit à partir de mi-mai, soit après la fête patronale. En tout état de cause ceux-ci ne peuvent avoir lieu sur la période initialement prévue car il peut y avoir des imprévus impactant l'utilisation de la superficie entière de la Place voire d'une partie.

Réfection réseau eau :

Monsieur CHEFDEVILLE rend compte au Conseil Municipal de l'avancée des travaux de réfection du réseau d'eau sur le village de la Vernède. Les travaux sont désormais terminés sur la partie initialement prévue. La mise en eau du nouveau réseau a été réalisée mercredi 29 janvier, suite à deux coupures survenues sur l'ancien réseau mardi 28 janvier et mercredi 29 janvier. Les travaux sur le village de Serre ont commencé. Monsieur CHEFDEVILLE rappelle que ceux-ci sont en supplément. La réfection de la voirie s'effectuera au printemps lorsque les conditions climatiques seront favorables. Un riverain n'a pas souhaité la continuité des travaux de réfection jusqu'à sa propriété. C'était le dernier point où s'arrêta la réfection.

Chauffage église :

Monsieur DESGRANGES rend compte au conseil municipal d'une réunion préparatoire qui s'est tenue début janvier 2025 en présence de l'entreprise Deléglise, Madame le Maire et Messieurs CHEFDEVILLE et DESGRANGES dans le cadre des travaux de remise aux normes de l'électricité et l'installation d'un nouveau système de chauffage.

Monsieur DESGRANGES explique qu'un nouveau devis a été établi suite à la consultation des services de l'UDAP par la sous-préfecture. L'avis rendu indique que le choix des lustres doit être corrigé pour des lustres plus simples, plus discrets afin de diminuer l'impact visuel et que ceux-ci devront être positionnés au-dessus de la partie basse des anciens lustres. Le premier lustre sera installé entre les deux anciens lustres et le second dans le cœur.

Monsieur DESGRANGES expose à l'assemblée les deux modèles de lustres et leurs différences. Il explique également que l'échafaudage n'avait pas été pris en compte lors du premier devis. Ainsi une plus-value sur le nouveau modèle de lustre et l'échafaudage, font augmenter le devis d'environ 6 500 € HT.

Après avoir pris attache auprès des services de la sous-préfecture, le dossier de demande de DETR pourra être modifié en conséquence.

Les travaux sont prévus début septembre sur une durée de 15 jours durant laquelle l'église sera fermée au public. Des essais pour l'éclairage intérieur seront réalisés courant mars. Madame le Maire propose d'organiser une rencontre avec la paroisse pour présenter les travaux prévus ainsi que la vitrine qui accueillera les objets culturels.

Monsieur DESGRANGES explique qu'un problème se pose sur le coffret de l'éclairage extérieur de l'église qui est indépendant. En effet, en cas de coupure générale de l'intérieur de l'église, le courant électrique arrivera toujours dans ce coffret. Il sera donc nécessaire de prendre contact avec l'entreprise SOCALEC pour trouver une solution.

Afin d'avancer sur ce dossier de façon sereine aussi bien pour la commune que pour l'entreprise, Monsieur DESGRANGES propose de donner un accord de principe à l'entreprise DELEGLISE. Le conseil municipal approuve cette proposition.

COMPTE-RENDU RÉUNION TEPOS

Monsieur DESGRANGES rend compte au conseil municipal de la dernière réunion TEPOS organisée par le Syndicat Est Creuse. Il explique que de nombreuses communes ont adhéré à l'opération de diagnostics énergétiques qui s'étend de 2024 à 2027, sur les deux communautés de communes. Cette action compte une enveloppe de 40 000 € et 29 communes ont déjà bénéficié de ces diagnostics. Il rappelle également la réglementation afférente aux échéances de rénovation énergétique, à savoir l'impossibilité de louer un logement classé :

- Classe G à partir de 2025
- Classe F à partir de 2028
- Classe E à partir de 2034

Une discussion s'engage sur le coût des travaux qui sont élevés et peu subventionnés. Madame le Maire explique qu'il serait judicieux de repenser la rénovation énergétique des logements sis rue du Couvent. En effet, Monsieur DESGRANGES explique que seul le changement du mode de chauffage permettrait de changer la classe énergétique des logements.

Monsieur DESGRANGES rappelle au conseil municipal l'octroi du fonds chaleur par l'ADEME dans le cadre de la rénovation énergétique du logement de la Poste. Il explique que cette action est désormais terminée. L'enveloppe totale a été utilisée pour 32 projets représentant environ 1 million d'euros. Toutefois, le Département ayant pris du retard sur la consommation de son enveloppe, celle-ci pourrait bénéficier aux communes jusqu'en 2026.

Monsieur DESGRANGES informe l'assemblée d'un rendez-vous avec Monsieur GAUDOIN Loïc du Syndicat Est Creuse afin d'étudier les résultats des diagnostics réalisés.

VOIRIE

Monsieur DEVESSIER informe le conseil municipal d'un problème de canalisation d'eau sur le village du Montmerle. Un problème de busage est à l'origine de celui-ci engendrant une plaque de verglas importante au sein du village. Les employés ont réalisé des travaux de canalisation de cette eau qui descend d'une parcelle. Il faut vérifier l'évolution de ces travaux dans le temps car une reprise sera peut-être nécessaire.

Les employés ont effectué des travaux de rebouchage de trous sur les voies communales avec de l'enrobé à froid. Certains trous sont réapparus.

OUVERTURES CREDITS 2025

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'avant le vote du budget primitif devant intervenir le 15 avril 2025 au plus tard, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports.

Opérations Articles	Crédits votés au BP 2024	RAR 2024 inscrits au BP 2024	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2024	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
14	142 000.00 €	53 719.09 €	0.00 €	142 000.00 €	35 500.00 €
15	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
84	57 400.00 €	10 526.40 €	4 000.00 €	61 400.00 €	15 350.00 €
85	169 000.00 €	0.00 €	0.00 €	169 000.00 €	42 250.00 €
86	82 000.00 €	0.00 €	- 4 000.00 €	78 000.00 €	19 500.00 €
Total	450 400.00 €	164 245.49 €	0.00 €	450 400.00 €	112 600.00 €

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement, dans les délais réglementaires, Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- L'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 par opérations. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption suivant la répartition ci-dessous :

Opérations Articles	Crédits votés au BP 2024	RAR 2024 inscrits au BP 2024	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2024	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
14-231	142 000.00 €	53 719.09 €	0.00 €	142 000.00 €	35 500.00 €
84-2188	57 400.00 €	10 526.40 €	4 000.00 €	61 400.00 €	15 350.00 €
85-231	169 000.00 €	0.00 €	0.00 €	169 000.00 €	42 250.00 €
Total	716 900.40 €	663 450.00 €	8 000.00 €	724 900.40 €	180 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à engager les dépenses nouvelles suivant l'affectation définie ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

MISE EN PLACE ACOMPTE LOCATIONS GÎTES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place le versement d'un acompte lors de la réservation pour la location de gîtes à compter du 1^{er} février 2025. Ces acomptes seront demandés lors de l'envoi du contrat de location et encaissés dès réception par la régie de recettes. Ensuite le delta restant à payer sera demandé un mois avant la prise de possession de la location.

- Vu la location des trois gîtes sis 6, rue du Château de la Mothe,
- Vu la régie de recettes nommée « encaissements divers Mérinchal » n° 3170, créée le 16 Mai 2005,
- Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place le versement d'acompte par les locataires afin de limiter les désistements intempestifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Pour les réservations effectuées entre 6 mois et 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du prix du séjour sera demandé avec paiement du solde payable 30 jours avant le début du séjour.
- Pour les réservations réalisées moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour sera exigée.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Madame le Maire rend compte d'une réunion avec le cabinet Karthéo, en charge de la rédaction du PLUI. Tous les participants ont trouvé cette réunion intéressante. Madame le Maire rappelle que le PLUI est outil de gestion du droit du sol sur la commune notamment pour les zones constructibles ou de préservation des espaces naturels. La réalisation de celui-ci prendra environ dix ans. La procédure est longue et complexe ; de nombreuses consultations auprès des administrés et des professions agricoles auront lieu. Une première réunion avec les exploitants agricoles aura lieu le 13 mars de 14h à 16h30, salle des associations. L'importance réside dans le fait de faire comprendre que le PLUI conditionnera l'avenir de nombreux projets notamment immobiliers.

Actuellement sous le Règlement National d'Urbanisme, la commune est soumise à des règles contraignantes comme la loi Montagne. Certaines règles peuvent être assouplies par le biais de ce document telle la constructibilité aux abords d'un étang.

Une boîte à idée ainsi qu'un registre de remarques seront disposés dès demain à l'entrée de la Mairie pour permettre aux administrés de s'exprimer. Un affichage soutenu pour la prochaine réunion prévue le 13 mars sera réalisé. La question de l'envoi de courriers personnels est abordée. Monsieur DESGRANGES demande qui est le donneur d'ordre, la commune ou la communauté de communes. Madame le Maire répond que la communauté de communes est le donneur d'ordre et que la commune peut si elle souhaite diffuser l'information. Il serait nécessaire de se rapprocher du GVA pour permettre une large diffusion de l'information.

QUESTIONS DIVERSES

Formation du personnel :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la validation d'un devis pour permettre à Madame BEAUDET de passer son permis poids lourd, indispensable dans le cadre de ses fonctions. Le devis s'élève à 2 040 €. L'assemblée approuve cette décision.

ORE :

Madame le Maire propose de faire entrer le bois Lacheix dans les Obligations Réelles Environnementales (ORE) qui sont un dispositif foncier de protection de l'environnement pour une période de 99 ans. Ainsi celui-ci sera classé en réserve naturelle. Madame le Maire rappelle au conseil municipal la prestation de Madame Tiphaine LAURENT sur le Bois Lacheix. Elle propose de prévoir une somme au budget pour la réalisation d'un panneau indicateur qui sera posé sur place et un support papier qui pourrait être mis à disposition à l'accueil touristique. De plus, une entée devra être créée par les employés et Madame LAURENT en face de chez Madame LAGORSSE afin de faciliter l'accès au bois. L'opération ORE sera soumise au vote lors d'un prochain conseil municipal.

Club des Aînés :

Madame le Maire rend compte au conseil municipal de l'assemblée du club de la Source du Cher en début d'année. Le Président étant démissionnaire, Madame le Maire a dû mener la réunion. L'ancien président souhaitait la dissolution du club. Madame Marie-Laure JAY-MILLE a proposé de reprendre le poste de Présidente. Un nouveau bureau a été élu le 9 janvier et l'association a repris ses activités du jeudi après-midi le 23 janvier. D'autres manifestations semblent se profiler.

Demande village des Fougères :

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'un administré au village des Fougères pour remise en état à ses frais d'un passage sur un bien de section aux fins de desservir le bâtiment lui appartenant.

Ecole :

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'organisation du carnaval par l'école primaire le vendredi 20 février. Un défilé sera organisé dans les rues de la commune ainsi qu'un goûter avec les petites unités de vie.

Fleurissement :

Monsieur CHEFDEVILLE demande la possibilité de commander des nouvelles jardinières pour le château. Un devis sera demandé.

BIBLIOTHEQUE

Madame VIALTAIX rend compte au conseil municipal de la réunion avec le service de la bibliothèque départementale ce mercredi 29 janvier. La réouverture de la bibliothèque pourrait se faire au mois de juin dans le meilleur des cas. Les bénévoles sont au nombre de six : Mesdames VIALTAIX Marina, MANDON Christiane, GEAIX Geneviève, DESGRANGES Aude, DEMENEIX Etienne et JOUET Martine.

Madame VIALTAIX explique que plusieurs étapes sont nécessaires avant la réouverture :

- Visite de la bibliothèque départementale le lundi 10 février,
- Désherbage du fonds de livres communal avec étiquetage par codes-barres,

- Formation des bénévoles sur deux logiciels,
- Création d'un règlement intérieur.

Elle explique également que le service de bibliothèque départementale mettra à disposition un peu de mobilier afin de conserver un espace aéré ainsi qu'un fonds de 1 500 livres, des DVD, des jeux de société, des livres à gros caractères et des livres audio. Des actions pourront être organisées au sein de la bibliothèque (exemple Coquelicot).

Madame VIALTAIX explique à l'assemblée qu'il sera nécessaire d'investir dans un ordinateur et une douchette laser avec socle. Des devis ont déjà été réalisés auprès de Reflex Informatique. Ceux-ci seront revu en fonction des besoins. Il serait également bien de se doter d'une cafetière et d'une bouilloire.

Madame le Maire remercie Madame VIALTAIX pour tout le travail effectué sur la bibliothèque ainsi salue la participation des bénévoles. Sans cela, la réouverture de la bibliothèque n'aurait pas pu être possible.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2024/28 portant sur la suspension du service de bibliothèque départementale faute de moyens humains.

Après un travail de remise en état des locaux par Madame VIALTAIX, 2nde Adjointe, et la formation d'une équipe de bénévoles, le service de bibliothèque départementale va pouvoir rouvrir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De rouvrir le service de bibliothèque départementale,
- D'accepter la mise à disposition de mobilier et de collections de livres appartenant au Département,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre le département de la Creuse et la commune, pour le développement de la lecture publique et la gestion de la bibliothèque municipale,
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire dans cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

La séance est levée à 23h00.

Mme VENTENAT Marie-Françoise
Maire

Mme GEAI Geneviève
Secrétaire de Séance